



# LE FLASH D'INFOS DE LA DDFIP POUR ACCOMPAGNER LES SECRÉTAIRES DE MAIRIE DU CANTAL

## N°4 – EDET- État mensuel détaillé de l'avance

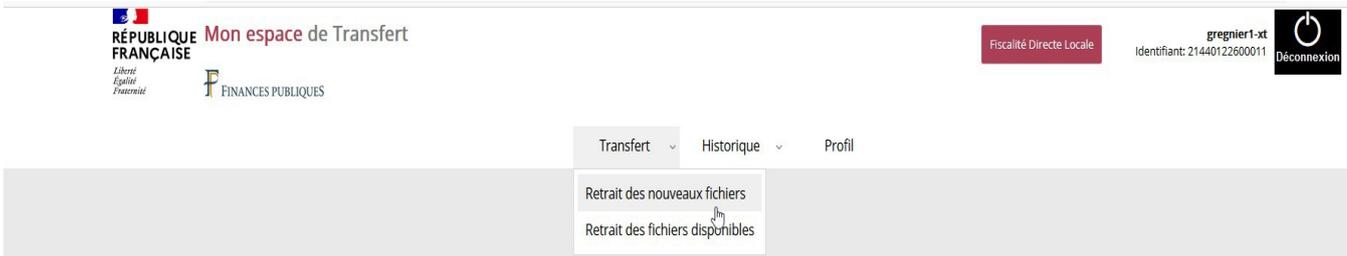
Nouveautés 2024 - Une évolution technique permet à chaque collectivité, via une connexion au portail PIGP, de télécharger chaque mois "son" EDET. L'EDET récapitule les divers versements, prélèvements, dérivations, avances anticipées, indus, etc. de fiscalité locale. Il précise également l'imputation budgétaire permettant de ventiler les montants de fiscalité locale au titre du mois courant (cf annexe).

### Comment procéder pour récupérer votre EDET ?

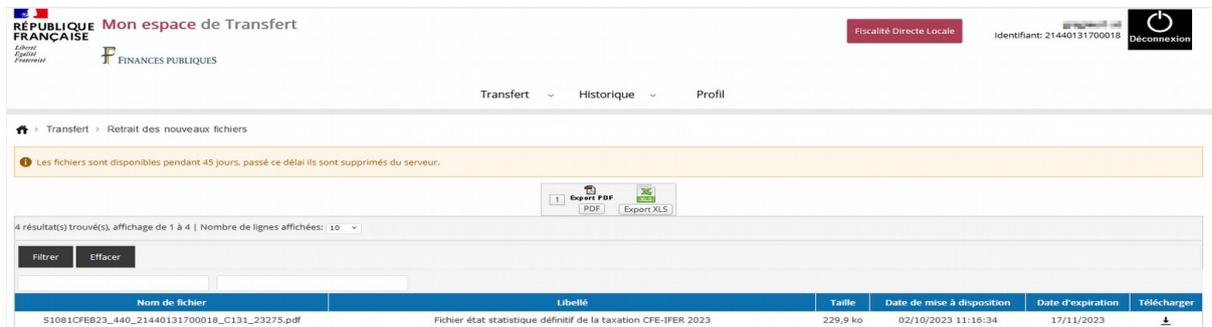


1/ Vous vous connectez au portail PIGP-FDL, puis vous sélectionnez le SIRET de la collectivité destinataire du fichier pour lequel un mél d'information de mise à disposition a été reçu.

2/ Vous cliquez sur « Retrait des nouveaux fichiers ». Si le fichier a été téléchargé une première fois mais que ce téléchargement a été réalisé depuis moins de 45 jours (date d'expiration affichée à l'écran), vous pouvez de nouveau le télécharger en sélectionnant « Retrait des fichiers disponibles ».



3/ Dans la colonne « Télécharger », vous cliquez sur la flèche pour lancer le téléchargement du fichier sélectionné. À noter : le fichier téléchargé bascule dans le répertoire « Historique » à l'issue des 45 jours de mise à disposition.



### Attention :

Il est conseillé de bien configurer, au préalable, son navigateur afin de maîtriser le choix du répertoire de téléchargement sur son PC.